

CONVENTION NATIONALE DE PARTENARIAT POUR L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL :

LA FNTP RENOUVELLE SON ENGAGEMENT POUR L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS PAR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE NOUVELLE CONVENTION NATIONALE DE PARTENARIAT

Paris, le 11 mai 2023 – La FNTP en partenariat avec le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM), l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'Organisme Professionnel de Prévention du BTP (OPPBT), ont signé une convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la santé au travail dans le secteur des Travaux Publics pour les cinq prochaines années.

Retour sur dix ans de collaboration pour l'amélioration de la santé au travail dans le secteur des Travaux Publics

Fort d'une expérience d'une décennie, l'ensemble des parties-prenantes a unanimement salué le bilan de la convention nationale de partenariat 2017 – 2022 et la nécessité de poursuivre les efforts. Jusqu'à présent, celles-ci ont effectivement permis :

- **Une baisse structurelle de la sinistralité du secteur : entre 2014 et 2020, les accidents graves et mortels ont diminué de 35% dans le secteur des Travaux Publics ;**
- **Une meilleure prise en considération des troubles musculosquelettiques (TMS), notamment grâce à une campagne dédiée, à des actions de sensibilisation et au déploiement d'outils d'accompagnement contre les TMS à destination des chefs d'entreprise, des équipes d'encadrement et des opérateurs ;**
- **La création du socle commun « Prévention TP », renforçant la culture de la prévention grâce à son intégration systématique dans la formation initiale aux métiers des Travaux Publics : 100% des nouveaux professionnels sont désormais formés à la Santé – Sécurité au travail ;**
- **Des actions de sensibilisation pour les maîtres d'ouvrage, débouchant sur une meilleure prise en compte de la prévention sur les chantiers de Travaux Publics, dès la conception des ouvrages, considérant les risques pour les salariés et riverains. Ceci se matérialise par la charte « Chantier franchement sûr ».**

Pour poursuivre en ce sens, l'ensemble des signataires de la précédente convention nationale de partenariat ont souhaité renouveler leur engagement pour **consolider les relations de travail de confiance et continuer à améliorer la connaissance mutuelle des actions et des priorités de chacun des partenaires. À ces chantiers s'ajoutent les nouveaux enjeux de santé publique, les conditions de travail durant les vagues de fortes chaleurs par exemple, auxquels une réponse collective est là aussi nécessaire.**

La santé au travail dans le secteur des Travaux Publics : objectifs et priorités pour 2023 – 2028

Pour poursuivre cette dynamique en faveur de l'amélioration continue de la santé au travail dans le secteur des Travaux Publics, la nouvelle convention nationale de partenariat mobilise l'ensemble des signataires sur les cinq prochaines années. Ensemble, ils ont établi les principaux objectifs de celle-ci :

- **Développer la culture de prévention en favorisant la démarche d'évaluation des risques** grâce à une connaissance plus fine de la sinistralité du secteur, les données consolidées par la Caisse nationale d'assurance maladie étant, à date, communes au secteur du Bâtiment et à celui des Travaux Publics ;
- **Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de prévention adaptées à ces risques ;**
- **Favoriser les échanges entre les réseaux des partenaires au niveau territorial ;**
- **Accompagner la mobilisation des entreprises pour réduire leur sinistralité ;**
- **Renforcer la prévention des risques professionnels dans les formations.**

Pour Bruno Cavagné, Président de la FNTP : « *La santé au travail est une priorité absolue pour les entreprises de Travaux Publics. Aussi, il était essentiel pour la FNTP, et pour l'ensemble des signataires de cette nouvelle convention nationale de partenariat, de se réengager collectivement pour les cinq prochaines années et continuer notre collaboration qui porte ses fruits. La présence d'Olivier Dussopt, Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, à cette signature est un marqueur fort de l'engagement partagé par tous pour une amélioration continue de la santé au travail dans le secteur des travaux publics* ».

CONTACT PRESSE :

Contact Havas : Anahit AKOPIAN, anahit.akopian@havas.com, 07 87 38 79 80.



À PROPOS DE LA FNTF

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 Fédérations Régionales et 17 Syndicats de Spécialités, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 310 000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : www.fntp.fr @FNTF_info